



[Enfance]

Prévention et protection de l'enfance : le Département de l'Allier sélectionné par l'Etat

Le Département de l'Allier fait partie des 30 départements retenus par l'Etat pour mettre en œuvre sa stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Elle vise à garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants.

L'Allier va ainsi bénéficier de l'enveloppe de 80 millions d'euros attribuée aux 30 départements. « *C'est une réelle opportunité pour intensifier les actions en faveur des petits bourbonnais* », indique Claude RIBOULET, Président du conseil départemental de l'Allier.

Ces moyens supplémentaires vont permettre au Département de renforcer encore sa politique de prévention et de protection de l'enfance à travers des projets innovants :

- Mise en place d'un haut comité des enfants confiés, afin qu'ils puissent s'exprimer et contribuer à leur propre protection ;
- Création de places d'accueil pour les fratries afin de ne plus séparer les frères et sœurs accueillis ;
- Création d'un poste de contrôleur pour renforcer les inspections dans les établissements de protection de l'enfance ;
- Lancement du programme de PMI « les 1000 premiers jours de l'enfant » auprès des familles fragilisées pour éviter les placements.

Ce choix de l'Etat souligne l'efficacité des actions menées par le Département depuis 2015 pour améliorer les conditions de prises en charge des enfants, telles :

- Le développement d'actions de soutien à la parentalité innovantes comme le café des papas ;
- La centralisation de la Cellule de recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en mai 2018 qui a permis de sécuriser et rendre plus lisible le traitement des situations d'enfants en risque de danger ;
- Une politique active de recrutement des assistants familiaux afin de maintenir leur nombre ;
- L'ouverture en 2018 d'une unité pour les enfants à difficultés multiples.